COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 juin 2004

Le Conseil communautaire s'est réuni le lundi 28 juin 2004, à 18 heures, salle des fêtes de la Commune de Chigy, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

<u>Etaient présents</u>: MM. STENUIT Jean, LEROY Marcel, CHEMOLLE Gilbert, VAUCOULON Gérald, Vice-présidents,

Mmes ONIS Oksana, PERARD Anne-Marie, MM. BLOCH Maurice, BOIZET Bernard, BONNAUD Rémy, DERVOUT Jackie, MAILLARD Georges, MARTIN Michel, PUTHOIS Alain, SIMONNET Maurice, formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: Mme LEPERLIER Françoise, MM. JUSZCAZK Miecyslaw, RENAULT Michel.

<u>Etait aussi présent</u> : Mme MOSIMANN (Membre du Conseil municipal de Chigy).

Secrétaire de séance : M. PUTHOIS Alain.

Les membres du Conseil respectent une minute de silence à la mémoire de Monsieur SALAMAY René, membre regretté du Conseil. Le Conseil Communautaire présente ses condoléances à ses amis et à sa famille.

Le compte rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Convention pour la décharge avec les communes de Lailly et de Molinons :

La Convention passée avec les communes de Lailly et de Molinons autorisant leurs habitants à utiliser les services de la décharge de Rateau à Bagneaux arrive à expiration le 31 décembre 2004.

Suite à la saturation de la décharge et à l'avancement du projet de déchetterie sur la commune de Villeneuve l'Archevêque, les membres du Conseil Communautaire décident de ne pas renouveler ladite Convention.

D'autre part, le Président propose aux membres du Conseil de réfléchir sur la possibilité de trouver un emplacement dans une des communes afin de pouvoir déposer les gravats résultant de travaux communaux.

Acquisitions diverses:

La commune de Villeneuve l'Archevêque souhaite s'équiper en jeux d'enfants pour le square.

Les communes de Bagneaux et de Chigy souhaitent s'équiper de corbeilles en métal.

Le Conseil Communautaire donne son accord pour ces acquisitions.

Monsieur STENUIT s'informe de la possibilité de faire prendre en charge l'acquisition de tapis de sol de gymnastique par la Communauté. Les membres du conseil considèrent que cela n'est pas de la compétence communautaire.

Assurance pour le personnel de la Communauté :

Après avoir fait lecture et comparaison des propositions des assurances GROUPAMA et DEXIA concernant l'assurance pour le personnel, les membres du Conseil décident de porter leur choix sur l'offre la plus avantageuse.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à contracter un contrat d'assurances auprès de DEXIA pour couvrir les personnels employés pour la Communauté de Communes de la Vanne.

Urbanisme:

Le président informe le Conseil de la délibération du Conseil municipal de Chigy souhaitant l'élaboration d'une carte communale sur son territoire.

Le Conseil Communautaire délibère et décide de prescrire l'élaboration d'une carte communale pour la commune de Chigy.

Le Président fait lecture du cahier des charges de la Direction Départementale de l'Equipement pour la constitution de fonds de plans cadastraux digitalisés non labellisés DGI (Direction Générale des Impôts) pour les communes de Bagneaux, Chigy, La Postolle, Les Sièges et Vareilles.

Aires de tri (subventions):

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que les travaux de voirie à effectuer sur les aires de tri de Chigy et Villeneuve ont été retenus dans le cadre de la modernisation de la voirie communale – programme 2004.

Déchetterie:

Le Président informe les Conseillers de la réception d'une ampliation de l'arrêté du 18 mai 2004 de la Préfecture portant attribution au titre de la dotation de développement rural d'une subvention de 104 535 € pour l'aménagement d'une déchetterie à Villeneuve l'Archevêque (50%).

Le Président précise qu'une demande pour la réalisation de l'acquisition du terrain a été faite auprès du notaire.

<u>Dégrèvement Foncier accordé au titre des calamités agricoles (sécheresse 2003) ZAI des vignes de Mauny</u>

Le Président fait lecture de la lettre de remerciement de l'exploitant du terrain qui s'est vu restitué la somme correspondant au dégrèvement foncier accordé au titre des calamités agricoles.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Le Président informe les membres du Conseil que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères déterminé par les services fiscaux pour l'année 2004 est de 3,56 %.

Il apporte une information sur les notions de taxes et de redevances.

Visite d'une déchetterie :

Le Président propose de se mettre en relation la Communauté de Communes du Toucycois afin d'organiser une visite de leur déchetterie actuellement en fin de réalisation. Messieurs BLOCH, BOIZET, CHEMOLLE, LEROY, SIMONNET et STENUIT sont intéressés. Une date sera arrêtée ultérieurement en accord avec le Président de ladite Communauté de Communes.

Proposition de jumelage :

Suite à l'élection d'un nouveau Maire pour la ville allemande de Kirchberg (actuellement jumelée avec la commune de Villeneuve l'Archevêque) et considérant que la population de cette ville (environ 3.000 habitants) est d'une importance proche de celle de la Communauté de Communes, le Président propose aux membres du Conseil de réfléchir lors des prochains conseils municipaux sur la possibilité de jumeler l'ensemble de la Communauté de Communes avec la ville de Kirchberg.

Questions diverses:

Madame ONIS fait part des problèmes de ramassage des vieux papiers sur la commune de La Postolle, les deux containers n'étant jamais vidés en même temps. Le Président précise que dans le cadre du changement de contrat pour la collecte et le traitement des OM, il faudra remettre en adjudication la collecte et le recyclage des déchets triés.

Monsieur STENUIT informe les membres du Conseil que le commerçant installé sur l'Aire de la Grenouillère souhaiterait pouvoir bénéficier d'une alimentation électrique. Les membres du conseil réfléchiront à la possibilité d'installer un compteur divisionnaire ou une borne électrique pour permettre un branchement.

Les membres du conseil souhaitent renouveler leur demande auprès du Conseil Général pour la réfection de la voirie sur l'aire de stationnement de la Grenouillère.

La séance a été levée à 19 heures 25.